

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 janvier 2022

Date de convocation le 12 janvier 2022

Début de séance à 19H.

Présents : Mr DOLPHIN Jean-Michel, Mme MOREL Christine, Mr LECLERCQ Claude, Mme BOUTEILLON Véronique, Mr DOLJANSKY Paul, Mme REBUT Carine, Mme BOGEAT Caroline, Mr CICILIEN Thibault.

Excusés : ALFARO Ramon, TALARON Patrice.

Absent : MOREL Joël, CASTEL Jonathan.

Pouvoir de Mr ALFARO Ramon à Mr LECLERCQ Claude.

Pouvoir de Mme DUMOULIN Sabrina à Mme MOREL Christine.

Monsieur le Maire demande si 2 délibérations peuvent être rajoutées à l'ordre du jour (TE38 et HABITAT DAUPHINOIS) : le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

❖ **3^{ème} PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE :**

Monsieur le Maire explique que le Préfet du Rhône demande l'avis du conseil municipal sur son projet de 3^{ème} plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise. Il définit les stratégies de l'Etat et des partenaires territoriaux pour améliorer la qualité de l'air au niveau local pour la période 2022-2027.

L'Isère Rhodanienne est désormais englobée dans le périmètre du PPA.

Délibération est prise à l'unanimité pour émettre un avis favorable sur le projet.

❖ **REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE :**

Des administrés avaient loué la demie salle du Dauphiné les 30 et 31 octobre 2021, et n'ont pu concrétiser leur manifestation familiale eu égard leur contraction à la covid19. Ils ne désirent pas remettre leur rencontre familiale, donc le prix payé de 300 € leur sera remboursé car une délibération est votée en ce sens.

❖ **TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR L'ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TERRITOIRE D'ENERGIE DE L'ISERE (TE38) :**

Monsieur le Maire explique que, pour faire suite au transfert de compétence Eclairage Public au TE38, divers travaux d'investissement ont été réalisés sur la commune dans le cadre de la maintenance éclairage public 2020.

Le conseil municipal prend une délibération unanimement pour prendre acte desdits travaux et de leur montant total de 1 439.95 €.

❖ **GARANTIE D'EMPRUNT AU CONTRAT DE PRET HABITAT DAUPHINOIS RELATIF AUX CONSTRUCTIONS DE 7 LOGEMENTS LOCATIFS « DOMAINE DES PLANTEES » A ANJOU :**

L'organisme Habitat Dauphinois contracte des emprunts type PLUS, PLUS Foncier, PLAI et PLAI Foncier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et pour ce faire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation d'une garantie de ces emprunts à hauteur de 65% sur un montant total de 969 147 €.
Une délibération d'acceptation est prise à l'unanimité.

❖ **GARANTIE LOYERS IMPAYES :**

Lors d'un précédent conseil municipal, un conseiller avait émis l'idée de souscrire une assurance garantissant les loyers impayés des locataires des appartements communaux. Après renseignement pris auprès de l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, il n'est pas possible pour une commune de souscrire à une telle assurance. Il incombe au comptable public de mettre en œuvre les dispositifs de recouvrement contentieux des créances.

❖ **REGISSEUR MEDIATHEQUE :**

Mr GONSSOLLIN Bruno est régisseur de la régie de recette de la bibliothèque et entend cesser cette fonction. Il conviendra de pourvoir à son remplacement.

❖ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que Mme ZENNER Christel a adressé un courrier de démission de son poste de conseillère municipale pour raisons personnelles. Elle a d'ailleurs quitté la commune.

- Mme BOUTEILLON Véronique, adjointe en charge de l'Action Sociale, explique qu'une administrée avait formulé oralement une demande d'aide quant au paiement d'une éventuelle pose de téléalarme. Le conseil municipal propose dans un 1^{er} temps que l'administrée se renseigne auprès de sa complémentaire santé et voir si elle possède l'APA (Aide pour la perte de l'autonomie) qui peut inclure ce coût dans son plan d'aide.

- **Mme BOUTEILLON Véronique, responsable de la Commission Action Sociale, en charge de l'organisation du repas des aînés du 12 février prochain annonce déjà un certain nombre de retours favorables des invités, précise que le repas sera préparé par le restaurateur local « La Cas'à Dadou » et le gâteau réalisé par le pâtissier local « MIGNOT Pascal et Sandrine ».**

Fin de la réunion à 20H15.